



Prouvé un abus de faiblesse après un divorce

Par **Sophie Meyrand**, le **24/08/2018** à **08:06**

Bonjour, je m'appelle Sophie et j'ai 38 ans

Cela fait maintenant 18 mois que je suis séparée de mon ex mari et 8 mois que le divorce a été prononcé après 17 ans de mariage. Au moment de négocier les termes de notre divorce mon ex a profité d'un moment de faiblesse pour me faire tout accepter en bloc. J'étais sorti de l'hôpital à peine 2 semaines avant pour une tentative de suicide j'étais diagnostiqué bipolaire depuis 1 an. Les médicaments que j'avais à ce moment là ne me permettaient pas de réfléchir correctement il est même venu me voir à l'hôpital pour me menacer de me retirer la garde de nos 4 enfants (16, 15, 14 et 6 à l'époque) alors que nous étions d'accord pour une garde alternée. Lui a un salaire de 3300€ par mois en tant que gendarme sans loyer à payer et moi seulement un maigre salaire de 900€ avec un loyer, malgré notre grande disparité de salaire il a réussi à me faire signer un papier pour obtenir le partage des allocations soit l'équivalent de 325€ supplémentaire. Quant aux partages équitables de nos biens il m'a donné 1800€ de compensation, cette somme ne correspondait pas à la valeur de nos biens juste au rachat des meubles neufs que j'avais acquis lors de notre 1ère séparation 6 mois avant alors que la télévision qu'on avait achetée quelques mois avant valait à elle seule 2000€. Je n'ai absolument rien obtenu d'autre je n'ai même pas eu le droit de récupérer mon électroménager ou autres affaires. Même pas une parure de drap ni assiette rien du tout. J'ai dû racheter une deuxième fois pour vivre dignement mais avec 1800€ c'est difficile de se meubler. On avait 2 voitures une en commun et finit de payer plus la mienne achetée à peine 15 jours avant et neuve. Il a réussi à me faire comprendre que c'était un partage équitable en me laissant la mienne et lui en gardant l'autre. Seulement voilà la mienne me coûte 350€ par mois alors que la sienne 0. J'aurais dû demander la moitié de la valeur de l'autre. Idem avec mon petit salaire j'étais en droit de demander une pension alimentaire pour les enfants mais lui m'a dit qu'en étant en GA elle n'avait pas lieu d'exister. Il faut savoir que c'est un pervers manipulateur narcissique. Il sait tout mieux que personne et moi je suis l'idiote parce que je n'ai pas son niveau d'études. Lui en sachant ma maladie et tous les médicaments que j'avais à ce moment là pour obtenir une camisole chimique et m'empêcher de réfléchir objectivement est-ce qu'il y a un abus de faiblesse ou pas ? Je me rends maintenant qu'il a tout gagné sur chaque point et que j'ai donné 20 ans de ma vie à un homme qui m'a mise plus bas que terre. Il continue par message de me harceler et de ne faire passer pour une idiote.

Par **youris**, le **24/08/2018** à **13:54**

bonjour,
et votre avocat et le juge ont laissé faire ceci sans contester ?
salutations

Par **Sophie Meyrand**, le **24/08/2018** à **16:25**

Oui personne n'as rien dit comme c'est un divorce par consentement mutuel il n'y avait je pense aucune raison de contester les "sois disant " terme de notre accord. La seul qui a été exigé par le juge c'est qu'il soit le seul à payer les frais de scolarité des enfants 2 sont en privé et 1 en internat en lycée militaire. C'est le seul pont où il y a eu une intervention.